

Série "CARDINAL MERCIER" - Sa valeur a fait son malheur

par M. M. Brynhole

Pour avoir trop mis les philatélistes à contribution, la Poste belge a condamné la série Cardinal Mercier de 1932 à un rang de gadget de luxe pour cause de surtaxe excessive. Un handicap que les catalogues amplifient encore avec des cotations irréalistes.

Pendant plus de cinquante ans, de 1910 au milieu des années 1960, la Belgique a été spécialiste des émissions à surtaxe, émettant presque tous ses timbres commémoratifs au profit d'une œuvre charitable. Mais, en 1932, une étape dans la surenchère a été franchie. Il s'agissait alors d'ériger un monument à la mémoire du Cardinal Mercier, grand patriote et véritable protecteur de la Belgique pendant la Première Guerre Mondiale.

Si l'intention était louable, le mode de financement choisi provoqua à l'époque une grosse colère chez les philatélistes : une série de neuf timbres vendue 95 F. devait à elle seule couvrir les frais. La surtaxe représentait plus de 70 F., soit trois fois et demi le pouvoir d'affranchissement.

Très libérale, la Poste avait laissé au comité chargé de recevoir les fonds le soin de fixer lui-même le montant des surtaxes. Rompant avec l'usage qui voulait que celles-ci ne soient pas supérieures au pouvoir d'affranchissement, le comité s'était montré particulièrement gourmand. Pour justifier son choix auprès des philatélistes, il avait prétendu mettre ainsi entre leurs mains une série prestigieuse à faible tirage. Tout en contribuant à une grande cause, les collectionneurs étaient censés faire un bon placement.

Financièrement, le calcul se révéla payant : la vente des timbres rapporta plus de deux millions de francs belges.

La série se décomposait en quatre petites valeurs disponibles à la Poste et en cinq fortes valeurs proposées uniquement par souscription en séries complètes.



Si les premières se vendirent bien (entre 90.000 et 400.000 exemplaires), les secondes ne dépassèrent pas le chiffre de 25.000.

Un chiffre largement insuffisant pour que tous les collectionneurs belges puissent aujourd'hui espérer posséder une série complète. Dès lors, en toute logique, les prix devraient atteindre des sommets. Or, que constate-t-on ? L'offre est actuellement supérieure à la demande. Les prix, d'un niveau élevé sans plus, stagnent depuis cinq ou six ans. Les raisons ? La série est, semble-t-il, victime de son image plus "philatélique" que postale. A l'exemple d'autres séries à surtaxe, telles les "Orval", les collectionneurs ne sont pas disposés à l'acquérir à n'importe quel prix et préfèrent attendre une bonne occasion. A cette absence de demande s'ajoute une apparente abondance de l'offre; la série apparaît régulièrement dans les ventes.

Or, les stocks sont probablement plus réduits que cette situation ne le laisse supposer. Etant peu sollicités, certains négociants ne cherchent même pas à s'approvisionner eux-mêmes, persuadés qu'ils sont de pouvoir se fournir, le moment venu, chez un confrère.

Une légère poussée de la demande pourrait certainement mettre en évidence cette faiblesse des stocks.

Le problème est que personne ne peut prédire ce qui pourrait modifier le statu quo actuel. La spéculation ? Improbable. Une forte demande intérieure belge ? Le marché national n'a aucune raison de connaître une telle révolution. Une demande internationale sur les timbres de Belgique ? Peu vraisemblable.

La série Cardinal mercier semble donc vouée à rester au purgatoire. Excepté si les catalogues la tirent de ce mauvais pas.

Selon une logique qui leur est propre, tous les catalogues cotent les cinq fortes valeurs en proportion de

Valeur	Tirage	Cat. COB 90 FB	Cat. COB 90 FF	Cote Yvert 90 FF
10c + 10c	317 390	15	2,50	2,50
50c + 30c	118 540	125	20	20
75c + 25c	368 464	100	16,50	12,50
1F + 2F	92 507	400	65	70
1,75F + 75c	25 337	4900	800	675
2,50F + 2,50F	25 321	4600	750	675
3F + 4,50F	25 317	4600	750	675
5F + 20F	25 299	5000	820	770
10F + 40F	25 309	10 500	1700	1850
Total		30 000	4924	4750
Neuf sans charn.		43 500	7130	6175

leur faciale. Cette distinction est toujours arbitraire pour des timbres vendus en séries indivisibles. Elle l'est encore plus dans ce cas particulier. Car le 10 F + 40 F, la valeur phare, est généralement plus courante que les quatre autres, du moins en bon état. La raison tient à un curieux phénomène : ce timbre est muni d'une gomme particulière sur laquelle

les charnières adhèrent mal. Celles-ci, lorsqu'on les décolle, ne laissent donc qu'une légère trace, à peine perceptible.

Les quatre autres valeurs, ne bénéficiant pas de ce privilège, sont souvent affublées de solides charnières ou de traces importantes. Elles sont, par conséquent, recherchées en bon état. En qualité luxe, elles sont assurées de trouver acquéreur, même à l'unité, à un prix proche de la cote.

Il suffirait peut-être que les cotes tiennent compte de cette réalité pour que les tendances actuelles soient bouleversées et pour que la série du Cardinal Mercier trouve enfin sa place au paradis philatélique.

Surcharge Braine-l'Alleud - Le plus petit tirage de Belgique

Emissions commémoratives ou vignettes sans valeur postale ? La controverse fait rage depuis 67 ans.



BRAINE-L'ALLEUD
+ 17-7-33 +
COLLEGIO
CARD. MERCIER

Une chose est sûre : les "Cardinal Mercier" revêtus du petit cachet "Braine-l'Alleud 17.7.33 Collegio Card. Mercier" sont parmi les timbres les plus rares et les plus chers de Belgique. Tirage : 4.700 séries - Cote : 175.000 FB sans charnière - 100.000 FB avec charnière (attention aux faux) !).

Dans sa grande mansuétude, la Poste belge aurait toléré cette émission privée, lui donnant un caractère semi-officiel. Un peu, comme en France, certaines surcharges de la Libération ont été reconnues après coup.

Dans le cas de Braine-l'Alleud, la Poste belge aurait eu l'intention de fournir un cachet oblitérant. Par erreur, celui-ci aurait pris une forme inhabituelle, plus proche d'une surcharge commémorative que d'une oblitération.

Désiré Mercier, cardinal, professeur et protecteur

Désiré-Joseph Mercier est né à Braine-l'Alleud en 1851 dans une famille d'origine française. Très jeune, il se destine à la prêtrise. Licencié en philosophie, il est chargé par le pape Léon XIII d'organiser l'enseignement des doctrines de Saint-Thomas d'Aquin.

(Suite et fin : page 3)

Deux timbres le représentent entouré des bustes d'Aristote et de Saint Thomas, avec sa devise "***Que la sagesse soit votre récompense***".

Nommé cardinal en 1907, il prononce, de 1914 à 1918, des sermons hostiles à l'envahisseur et s'oppose à certaines mesures prises par celui-ci.

Avant d'évacuer la Belgique, le gouverneur allemand lui écrira : "Vous incarnez la Belgique occupée dont vous êtes le pasteur vénéré et écouté".

(Avec l'aimable autorisation du Cercle Phil. de La Hulpe).